



**Famille
Brunner**

Spins 24
3270 Aarberg

079 745 73 54

info@brunnereichhof.ch

www.brunnereichhof.ch

Conditions générales (CGV) de la Lohnjäterei / louage de main d'œuvre

1. Domaine d'application

Les dispositions suivantes entrent en vigueur pour les relations commerciales entre Brunner Eichhof et le client, à moins que le client, après avoir reçu les conditions refuse immédiatement par écrit.

Les dispositions s'appliquent également à chaque commande individuelle dans le cadre de la relation commerciale entre les parties. Tout accord s'écartant des CGV sont valable uniquement sous forme écrite. En outre, le code des obligations est appliqué.

2. Contrat de service

Par contrats d'entreprise, on entend des obligations contractuelles visant à obtenir un résultat précis. L'exemple typique est celui de l'entrepreneur de travaux agricoles qui exécute la commande de moissonner un champ de céréales.

Nous fixons les pauses, sinon la disposition relative à la location de services s'applique, voir point 3 ci-après.

3. Louage de main d'œuvre

Le client possède vis-à-vis de la personne mis à disposition l'entière droit de donner des directives et de contrôler le travail effectué. Le client tient compte des directives et dispositions légale de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Le louage de main d'œuvre comporte des travaux autre que le travail de sol ex. entreprise d'emballage ou récolte de pommes de terre sur machine.

4. Conditions de contrat

4.1 Confirmation de commande

Le gérant est la personne de contact du client qui va réceptionner et planifier sa demande. Le gérant va discuter des détails avec le client. Lors de manque d'information le gérant réagira selon la situation (ex. quelle culture, quelle surface, le nombre d'heure nécessaire, à quelle degré de propreté il doit être désherber.)

Les commandes n'entrent en vigueur qu'après confirmation orale ou écrite par le planificateur.

4.2 Responsabilité déléguée

Sauf accord contraire, les instructions des collaborateurs du client sont suivies. (Par exemple, sur quel champ continuer le travail le lendemain).

4.3 Prix

Les prix correspondent au diagramme actuel.

Brunner Eichhof accorde 2% d'escompte pour les paiements réalisés dans les 10 jours nets après réception de la facture.

En cas de non-paiement dans les délais, des intérêts de retard de 5 % seront appliqués. (art. 104 al. 1 CO)

Nous travaillons seulement en cas d'exception les dimanche et jours fériés. Ces jours sont comptés avec le facteur 1.5.

4.4 Heure de travail

Le temps de travail quotidien standard est de 9h50 et se répartit comme suit :

Horaires d'été	Horaires d'hiver	
06.00 heures	07.00 heures	Départ de Eichhof ou de l'hébergement externe
09.30 – 09.45 heures	09.30 – 09.45 heures	Pause du matin
12.00 – 13.00 heures	12.00 – 13.00 heures	Pause de midi
15.00 – 15.15 heures	16.00 – 16.15 heures	Pause de l'après-midi
17.00 heures	18.00 heures	Arrivé à l'Eichhof ou de l'hébergement externe

Si nécessaire, le planificateur peut adapter les horaires de travail.

Nous calculons par tranche 15min.

Le temps de conduite est considéré comme temps de travail. Celui-ci commence à partir du départ de Eichhof ou de l'hébergement et se termine au retour à Eichhof ou au logement. Les retards jusqu'à 15 minutes (max.) dus à des embouteillages, des pannes de voiture ou des accidents sont à la charge du client. Par trajet. Des exceptions sont possibles.

4.5 Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires ne sont pas prévues. Les situations exceptionnelles doivent être discutées suffisamment tôt avec le gestionnaire et approuvées par lui

4.6 Pauses

La pause ne commence qu'au lieu de la pause (bord du champ pour les petites pauses, cour ou là où le repas de midi est pris) le trajet jusqu'au lieu de la pause compte comme temps de travail.

4.7 Ravitaillement

Les employé apportent leur ravitaillement. Le client met à disposition un local. Si cela n'est pas possible, le temps du déplacement au lieu de la pause est aussi compté comme heure de travail.

4.8 Facturation de prestation de service

Pour chaque engagement, au moins une fois par jours, le gérant va faire un rapport écrit. La facturation du service se fait sur la base des heures de travail effectuées, indépendamment de la surface, de la culture ou de la qualité. En principe, des journées entières sont comptabilisées, sauf si les travaux sont terminés prématurément ou doivent être interrompus pour des raisons mentionnées plus bas. Des interventions plus courtes peuvent être demandées, mais ne sont pas prioritaires.

4.9 Perturbation des travaux à effectuer

Le client est responsable que Brunner Eichhof puisse accéder sans difficulté aux lieux où les travaux doivent être effectués. Si ceci n'est pas le cas ou que du temps d'attente est engendré, Brunner Eichhof facture ces heures comme heures de travail.

Si une commande ne peut être exécutée à la date prévue ou dans les délais impartis en raison d'intempéries ou d'autres raisons impérieuses (par ex. mise en danger de la sécurité du travail), Brunner Eichhof s'efforce, dans la mesure du possible, de rattraper les travaux. Le client ne peut pas prétendre à un rattrapage du service. Le répartiteur est autorisé à interrompre ou à arrêter les travaux en raison des conditions météorologiques (p. ex. en cas de forte pluie ou de chaleur excessive). Les pauses qui en résultent sont considérées comme du temps de travail, pour autant qu'elles ne dépassent pas 15'.

Si la sécurité/santé des collaborateurs est compromise ou menacée, les collaborateurs sont habilités à interrompre immédiatement le travail sans en référer au préalable au client.

5. Réclamations

Les contestations et réclamations doivent être adressées directement au responsable de la planification au moment ou après l'exécution des prestations, au plus tard un jour ouvrable après la fin de la commande. Brunner Eichhof ne peut pas accepter de réclamations ultérieures.

6. Hygiène

Le client met à disposition des installations sanitaire adéquates par les employés. Les employés doivent avoir au minimum une fois par demi-journée accès à des installations sanitaire. Si les installations sanitaires sont plus loin que 500m (selon SwissGAP), les employés ont le droit à un passage par demi-journée pendant les heures de travail.

7. Consigne de sécurité

Les collaborateurs ne doivent pas être affectés à des zones dangereuses.

Pour les travaux spéciaux/extrêmes, le client doit mettre à disposition un équipement de sécurité adéquat, comme des protections auditives, de bons gants, des lunettes, un masque anti-poussière, etc. conformément aux directives AgriTop EKAS.

Nos collaborateurs ne sont pas autorisés à conduire les véhicules des clients et/ou à utiliser des appareils nécessitant une formation.

8. exclusion de responsabilité

Brunner Eichhof décline toute responsabilité pour les prestations fournies, notamment pour :
- les conséquences de l'inexécution des commandes dans les délais impartis, en raison d'intempéries, de perturbations climatiques ou d'autres retards ;

- Les dommages indirects aux cultures ou les diminutions de rendement qui ne résultent pas d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle dans l'exécution du service ;
- Les dommages aux voies d'accès qui ne sont pas dus à une négligence grave ou intentionnelle du fait de l'atteinte du lieu d'intervention.
- Les dommages / retards causés par le client. (par ex. indication erronée de l'heure ou du lieu).
- Les dommages directs (ainsi qu'indirects) aux appareils du client qui n'ont pas été causés par négligence grave ou intentionnellement.

9. réservation de commandes (annonce d'hiver)

Les commandes envoyées avant la date de référence sont prioritaires pendant la saison si nous avons beaucoup de travail à effectuer.

Si la mission dure plus de 100% de plus que ce qui a été annoncé, la priorité peut être rétrogradée et décalée dans le temps.

Les heures annoncées en avance et qui ne sont pas utilisées ne sont pas facturées. Des exceptions sont possibles pour les missions fixes durant les mois d'hiver.

10. Tenu au secret

S'il y a des informations sur l'exploitation (ex. système de gestion) à tenir secret, le client est prié de le communiquer au responsable de la planification.

11. Lieux d'exécution et tribunal compétant

Brunner Eichhof détermine les lieux d'intervention des services. Il tient à la responsabilité du client de s'assurer que les collaborateurs fournissent le service sur la bonne parcelle pour la culture souhaitée. Le tribunal compétant est Aarberg BE.

12. Logement extérieur

Les frais de logement nécessaire à l'extérieur sont à la charge du client.

Il doit y avoir suffisamment de places de parking pour les véhicules de Brunner Eichhof.

Le temps de travail commence à partir du logement (voir à ce sujet le point 4.4 ci-dessus).

Si le drap et son contenu doivent être apportés par nos soins, le client doit le signaler à l'avance.

Dans tous les cas, les matelas doivent être disponibles et montés sur un sommier à lattes.

Si la durée du séjour est supérieure à une semaine, les collaborateurs sont libres de rentrer chez eux (Brunner Eichhof) pendant le week-end. Les frais (trajet/temps) sont à la charge du client.

Pour les séjours de plusieurs semaines, une machine à laver doit être mise à disposition.

12.1 Exigence en matière d'hébergement externe

Une connexion Wi-Fi doit être disponible.

Chambre à coucher :

- chambre meublée et prête à être occupée
- propre

- fonctionnelle
- 6 personnes maximum par chambre

Cuisine :

- inventaire suffisant
- plaque de cuisson
- four
- réfrigérateur
- un nettoyage adéquat est possible (c.-à-d. que les ustensiles de nettoyage sont disponibles)

Salles de bain :

- à disposition en nombre suffisant
- un équipement adéquat
- avec eau chaude et froide
- un nettoyage approprié est possible (c.-à-d. que les ustensiles de nettoyage sont disponibles)

On a tendance à l'oublier :

- papier hygiénique
- Possibilité d'élimination des déchets
- Climat ambiant (chauffage / ventilation)

S'il vous plaît, pas comme ça :

- matelas directement sur le sol
- meubles cassés
- vermine / rongeurs

Si les conditions ne sont pas remplies ou ne sont pas acceptables, nos collaborateurs sont libres de nettoyer le logement ou de ne pas s'y rendre. Les frais qui en découlent sont à la charge du client.

12.2 Comme ceci sont quitté les lieux par les employés

- balayé
- tel que trouvé

Il est de la responsabilité du client de contrôler les chambres avant son départ. Pour les séjours de longue durée (à partir de 2 semaines), il est recommandé d'établir un bref procès-verbal de réception. Dans le cas contraire, Brunner Eichhof ne peut pas être tenu pour responsable.

13. Modifications des CGV

Brunner Eichhof se réserve le droit de modifier les CGV pour une nouvelle saison. La nouvelle version remplace les anciennes et est communiquée aux clients en temps voulu.

© Brunner Eichhof, Spins / Aarberg, Januar 2024

En cas de doute, la version allemande des conditions générales fait foi.